

La sylviculture de demain – PRFB



15-05-17 / 9h-12h

Synthèse de l'atelier n° 2

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Forêt, du Bois et de la Biomasse

131, rue du Faubourg Banner
45 042 Orléans Cedex 1
E-mail : serfobb.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Dossier suivi par : Baptiste MAURY et Anais VALANCE
Tél : 02 38 77 41 38 / 48

Rédacteurs : Magali LAMBERT et Anais VALANCE

**Programme Régional de la Forêt et du Bois
Groupe de travail n° 1 « Sylviculture demain »**

La liste des participants est disponible en Annexe 1.

Atelier animé par : Magali Lambert (CRPF) - Alain de Courcy (CRPF - Arbocentre).

Objectif de l'atelier : reprendre les enjeux identifiés lors de la première réunion qui demandaient à être plus étayés, notamment à la lumière de la présentation sur la santé des forêts de François-Xavier de Saintonge (Département Santé des Forêts, DSF). Des discussions ont été menées sur la révision de l'arrêté régional MFR avec l'enjeu sur la nécessité de diversifier les forêts régionales en choisissant une gamme large d'essences et de provenances adaptées et résilientes.

L'enjeu communication étant ressorti dans tous les groupes de travail, il n'a pas été retraité lors de cette réunion et un groupe spécial sera constitué en septembre pour ce sujet transversal.

Lors de ce 2ème atelier les participants ont d'abord réagi à la présentation du DSF sur l'état sanitaire de la forêt régionale et les risques liés.

Mots clefs : diversification – prise en compte des risques et incertitudes

Prochaine réunion prévue le : **A définir, la date du 6 septembre n'est plus d'actualité.**

Cette 3ème réunion aura pour but d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre en région pour chaque enjeu. Des indicateurs de suivi et de bonne mise en œuvre de ces actions seront également à réfléchir afin d'avoir un PRFB clair et opérationnel.

Analyse des retours sur l'arrêté régional MFR en vue de sa validation pour la prochaine campagne, courant septembre 2017 (question sur les densités faibles plantations, érable sycomore et son potentiel invasif à trancher).

Présentation du DSF

Voir PowerPoint de présentation qui sera envoyé à tous les participants. Pour rappel vous pouvez trouver tous les documents (dont la synthèse du DSF) à cette adresse :

<http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Groupe-de-travail-1-Sylviculture>

Bref résumé :

La forêt est en bon état MAIS il y a des risques pesants à prendre en compte.

Région avec peu d'essences et des sols très variables → forêt peu résiliente aux changements

ESSENCES PRINCIPALES

- Châtaigner :
 - o à-coups de gel importants mais impact en termes de gestion moins important que pin laricio
 - o chancre du châtaignier, encre, cynips → gamme de problèmes relativement important (essence à problème actuellement national)
- Pin sylvestre : quelques problèmes liés à l'excès d'eau
- Pin laricio : problème des bandes rouges : sujet nouveau (ce n'est pas un problème d'introduction, la détermination de la part entre le climat et l'augmentation de la surface en laricio dans l'apparition de la maladie reste à déterminer). On a trop peu de diversité en CVL pour arrêter de planter cette essence. Recommandation : continuer le laricio en le mettant en station
- Peuplier : se porte mieux mais problème de renouvellement
- Hêtre: très limite en CVL
- Frêne: chararose
- Robinier: peu de problèmes majeurs (attention aux gels) : stations et sylviculture à affiner

DEFOLIATEURS

- le bombyx disparate
- processionnaire du chêne : urticant, disparate pour l'instant mais vigilance
- processionnaire du pin: pas d'impact sur la production de bois MAIS chenilles urticantes (problème pour les ETF lors de l'exploitation et pour l'accueil du public). Cette chenille est aussi un outil/indicateur de prise de conscience du changement climatique
- problème du Hanneton → peu ou pas en région CVL, inféodé aux sols sableux secs en plantation (forêt de Compiègne, pépinières...)
- nématode du pin: absence en CVL pour l'instant

CHAMPIGNONS

- Phytophthora sur Mélèze en Bretagne → agent de mortalité rapide... Pas présent en CVL pour le moment (vigilance)

REMARQUES

Diversifier les origines mais aussi les provenances (pin noir autochtones...)

Les peuplements mélangés vont-ils empêcher le pathogène de circuler ? → Non la situation est plus complexe que ce que l'on entend : la dissémination des spores est plus vaste, dans le cas de la rouille du peuplier elles ont traversé l'atlantique. Dans un peuplement mélangé, la maladie va trouver le laricio et pourra se développer sur maritime, sylvestre...

Ne pas baisser la garde sur les Documents de Gestion Durable et leur mise en œuvre

Prévention des risques : adapter la forêt au changement climatique et aux risques sanitaires

Il y a deux types de risques :

- Ceux contre lesquels on peut lutter (comme le tassement des sols)

- Ceux qui présentent des incertitudes et pour lesquels il faut être vigilant

Il ne faut pas être pessimistes mais optimistes et dynamiques si on veut avancer. Avec les conseils du DSF et des bonnes pratiques (mélange d'essences à l'échelle de sa forêt par exemple), on peut déjà faire beaucoup de choses.

Faible diversité des essences en région Centre-Val de Loire : Révision de l'arrêté régional sur les Matériaux Forestiers de Reproduction (MFR)

Une réunion a été organisée le 02 mai 2017 avec le CRPF, la DRAAF, le DSF, l'INRA, l'IRSTEA et l'ONF pour revoir l'arrêté régional MFR (le compte rendu est disponible sur le site de la DRAAF, <http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Groupe-de-travail-1-Sylviculture>).

Les propositions de modification ont été présentées au groupe. Nous les enverrons par mail à tous et vous demandons de réagir avant la prochaine réunion pour prendre une décision finale lors de cette dernière.

Quelques points évoqués en réunion :

ESSENCES

- Changer certaines essences de catégorie ? Mieux définir les différentes catégories (essence objectif, d'accompagnement, de diversification)
- L'arrêté est-il uniquement forestier ou faut-il penser à l'ouverture pour l'agroforesterie et autres plantations non forestières au sens strict du terme ? L'agroforesterie est-elle cadrée par cet arrêté ?

Réponse : OUI → possibilité de faire une liste à part pour les haies bocagères

Consulter la FRC (FDC, plantations de haies cynégétiques), Unisylva, les pépinières Bauchery & Fils et Frédérique SANTI de l'association A2RC (association d'agroforesterie) pour vérification du panel de ces essences.

Faire une liste d'essences forestières et une liste d'essences agroforestières/bocagères (cf arrêté Bourgogne).

- Rester le plus ouvert possible ? Tout en limitant le risque de planter des invasifs aux mauvais endroits ?
- Poiriers et pommiers communs supprimés de la liste → risques d'hybridation avec le sauvage (Recommandation stricte et en cas de rupture de stock, assouplissements et recours possible)
- Débat sur l'érable sycomore : essence de substitution de nos frênes mais caractère invasif à prendre en compte.

Possibilité de mettre des restrictions sur les ripisylves pour cette essence.

DENSITE DE PLANTATION

- Plantations faibles densités possibles ? Question Pierre Bouillon, MAAF
Réponse : possible au cas par cas → fixer une densité minimale : ex : 400 tiges /ha (cf arrêté Bourgogne)
- Pin Sylvestre : passer la densité minimum de plantation à **1600 plants/ha**
- Pour les minimas de la régénération naturelle : voir les fiches techniques du CRPF (notion de trouées)
- Pour les provenances, le tableau de l'arrêté actuel est en cours d'actualisation avec les fiches de l'IRSTEA disponibles sur internet (<http://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-utilisation-des-provenances-et-varietes-forestieres>).

Une révision régulière de cet arrêté est prévue afin de suivre l'évolution de ces fiches (régulièrement actualisée par l'IRSTEA). Ce tableau sera transféré dès que possible au groupe de travail.

MODALITES DE PLANTATION

- Pas de remarques sur les godets de 400 cc

- Souplesse 1er choix/ 2nd choix

Renouvellement et gestion de l'existant : mieux cadrer la gestion forestière, et notamment la gestion de l'existant

- A faire remonter au niveau national : il n'y a pas assez de contrôles DDT dans les coupes administratives dans les propriétés sans PSG. Plus un propriétaire est dynamique et s'investit dans la gestion de sa propriété (PSG, PEFC...), plus il est contrôlé. Alors que moins il en fait, moins est embêté. Cela génère des frustrations et un sentiment d'injustice.
Utiliser le levier fiscal des DDT pour la mise en gestion
- Il faut aussi être plus clair dans la définition de « reboisement à l'identique » après coupe
- Problème des propriétés avec un objectif cynégétique et non sylvicole où il faudrait trouver un bon équilibre pour gérer correctement les peuplements forestiers
- Point prioritaire : faire un groupe de travail pour définir les critères de gestion et de contrôle de la sylviculture irrégulière (comment savoir que la forêt se renouvelle ?) :
 - o Irrégulier : contrôle plus difficile de la gestion effective → besoin de critères /indicateurs objectifs de gestion (en attente, relève du niveau national)
 - o Attention à ne pas se focaliser uniquement sur l'irrégulier → gestion de l'existant avant tout
- Définir clairement ce qu'est une « sylviculture dynamique »

Le bois énergie : une opportunité de mise en gestion à accompagner

- A faire remonter au national : il faut prioriser les petits projets et non les gros. Il faut rassurer les ETF : fiabiliser la filière avec le développement de petites unités dépendantes du bois (indépendantes du gaz)
- AMI Dynamic bois : c'est dommage que ça ne fonctionne pas car il y avait de grosses enveloppes
- La commercialisation du BE est un levier important : lien avec le groupe 2 « approvisionnement durable » à questionner sur l'avenir de ce débouché (ex : on fait maintenant du bois de chauffage avec des merisiers). Avoir une gestion raisonnée pour éviter certaines coupes que l'on peut voir et qui n'ont rien de sylvicole.

Quels massifs sont prioritaires ? Besoin d'une approche spatialisée et ciblée ?

La demande nationale est de définir des massifs prioritaires. Le CRPF y voit peu d'intérêt sur notre région qui est assez homogène en taille et en relief. La notion de massif est complexe à définir.

L'IRSTEA souligne la richesse des infos des PSG qui pourraient être exploitées pour spatialiser et concentrer les efforts sur des zones identifiées → problème surface : à quelle échelle se place t'on ?

Concentrer les efforts sur ce qui est déjà organisé (propriétés sous PSG, avec DGD ...) ?

Il faut informer les propriétaires (contrats vente de bois, les mettre au courant de la législation...), concentrer les efforts sur les grosses propriétés ? Donner l'envie au propriétaire, en faire des sylviculteurs.

Comme dit à la réunion précédente : La volonté générale des acteurs serait d'avoir des règles générales régionales et un cadre générique à adapter au cas par cas sur le terrain avec les volontés des propriétaires.

Remarques sur la mobilisation des propriétaires :

Un mécanisme de levier serait de baisser les surfaces pour le DEFI travaux : à faire remonter au niveau national !

Il faudrait des aides directes (similaires à celles versées au temps du FFN) avec peu d'administratif plutôt que des dispositifs complexes et lourds administrativement (ex : AMI Dynamic). Ces dispositifs devraient d'ailleurs penser d'abord au renouvellement avant de penser à la mobilisation de bois (bien que l'un n'aille pas sans l'autre).

[Tapez le titre du document]

Pour motiver les propriétaires, il faut leur montrer qu'il y a des très beaux exemples de plantations peu chères et réussies en région. Il faut communiquer dessus.

Il faut identifier les risques et les moduler avec les incertitudes. Il est important de mettre en avant les facteurs de réussite → se montrer rassurant : il n'y a pas une solution mais un panel de solutions = diversifier : L'accent est à mettre sur la communication et le dynamisme !

Le groupe de travail 1 ne peut pas avancer sans les conclusions économiques des groupes 2 et 3 et des débouchés prévus : pas de renouvellement si pas de prix en face. Quelle est l'attente des entreprises, où seront les prix ? → Lisibilité et filière « transparente ».

Il faut aussi habituer l'aval à s'adapter à la ressource future : le pin Salzmann (moins sensible à la maladie des bandes rouges), à l'ouverture aux panels des chênes européens (plus résistants à la sécheresse comme le Quercus frainetto)...

Remarques sur l'ancien compte-rendu

Pour que les ETF investissent dans du matériel de sylviculture (outils mini-pelle par exemple) il faut qu'il y ait de la demande au niveau des propriétaires.

ETF : revenir à des itinéraires sylvicoles simples : possibilités d'avoir des coûts de plantations compétitifs.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS**Etaient présents :**

Angenault	Jean-Philippe	Experts Forestiers de France
Baron	Pierre	ETF - EDT Centre
Bastien	Jean-Charles	INRA
Bauchery	Gilles	SNPF
de Champs	François-Hugues	FRC
de Courcy	Alain	CRPF - Arbocentre
de Fougeroux	Guy	SAFO
de la Rochère	Eric	Arbocentre
de Romans	Aymeric	Swisskrono SAS
Degoul	Laurence	Unisylva
Fleury	Marie-Thérèse	Forestiers privés du 41 / GDF 41
Ginisty	Christian	IRSTEA
Grison	François	Sologne Nature Environnement
Hubert	Antoine	Arbocentre
Lambert	Magali	CRPF
Mannevy	Claude	GEDEF Loiret-Sologne
Musch	Brigitte	ONF
Rousseau	André	SAFO
Rouziès	Dominique	Union Régionale des Forestiers Privés
Saintonge	François-Xavier	DSF
Sevrin	Eric	CRPF
Valance	Anaïs	DRAAF / SERFOB
Vallée	Bernadette	Agefor Centre

Etaient excusés :

Bernard	Christophe	Unisylva
Guenet	Pascal	EPLFPA
Maury	Baptiste	DRAAF / SERFOB
Maystre	Christelle	Conseil Régional Centre Val de Loire
Proy	Dominique	CCI